

Lauréat 2011

PRIX ENTREPRISE ENVIRONNEMENT
DANS LE VAL D'OISE ET LES YVELINES

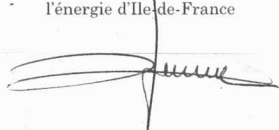
Sur proposition du jury, la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France, le Conseil général du Val d'Oise, le Conseil général des Yvelines, la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val-d'Oise / Yvelines et Yvelines Environnement décernent le présent certificat à l'entreprise

APR2

dans la catégorie :

Mise en place d'un nouveau procédé industriel innovant plus respectueux de l'environnement
ou d'un produit nouveau (éco-conception)

le Directeur régional et interdépartemental
de l'environnement et de
l'énergie d'Ile-de-France



le Président
du Conseil général du Val d'Oise



le Président
du Conseil général des Yvelines



le Président
de la Chambre de commerce et d'industrie
de Versailles Val-d'Oise / Yvelines



le Président
d'Yvelines Environnement

